REGISTRE DES DÉLIBÉRA ID: 080-218002210-20240226-DELIB_12_2024-DE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CROUY-SAINT-PIERRE

N°12-2024

Date de convocation :

10/02/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six février à 18h05, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance

publique, sous la présidence de M. SINOQUET Régis, Maire.

Étaient présents :

M. le Maire, SINOQUET Régis,

Date d'affichage :

29/02/2024

M. le 1er adjoint, CLÉRÉ Denis,

Élus: M. BOULET Bernard, M. LEGRIS Cyril, Mme MEULIN Maryline M. VAN LAECKEN Patrick, Mme SINOQUET Valérie, et Mme LEROY-

LONGUET Marie-Pierre

Nombre de conseillers en

exercices: 10

Étaient absents excusés : M. LEULIER Jean-Paul (donne pouvoir à Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre), Mme LEGROS Alexandra

donne pouvoir à M. CLÉRÉ Denis.

Nombre de conseillers qui

ont délibéré: 08

M. VAN LAECKEN Patrick est désigné secrétaire de séance.

Nombre de pouvoirs: 02

Pour: 10 Contre: 00 Abstention: 00

Objet: Adoption du Compte Administratif

2023

Certifié exécutoire compte tenu de : Sa transmission en Préfecture le :

Et de sa publication le :

Le Maire

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

CONSIDÉRANT que M. SINOQUET, Maire s'est retiré du Conseil, CONSIDÉRANT que M. BOULET a été désigné Président de Séance, DÉLIBERANT sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par l'ordonnateur; après s'est fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif qui se résume comme suit :

	S	ECTION INVESTIS	SEMENT (en eur	ros)	
Résultat 2022	Part affectée à l'invest	Solde d'exécution	RAR 2023	Solde des RAR	Chiffres à prendre en compte pour Affectation du résultat
257 416,76 €	0,00 €	-445 638,68 €	31 777,56 € 299 569,50€	267 791,94 €	79 570,02 €
	SE	CTION FONCTION	INEMENT (en eu	ıros)	
Résultat 2022	Part affectée à l'invest	Solde d'exécution	RAR 2023	RAR	Chiffres à prendre en compte pour Affectation du résultat
234 657,98 €	50 000,00 €	33 213,67 €	0,00€	0,00€	217 871,65 €

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2023
- ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- DIT que l'ampliation de la présente délibération sera faite à M le Préfet de la Somme et à M. LEGAY Responsable du SGC de Doullens.

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

Fait et délibéré en séance les

ID: 080-218002210-20240226-DELIB_12_2024-DE

Pour extrait conforme, Le Maire, Régis SINOQUET